

Bulletin n° 2021-63

## **PLANNIFICATION DES IMMOBILISATIONS ET GESTION DES ENTENTES**

**Avis important aux  
directeurs généraux**

### **LE RAPPORT DE SITUATION SUR LA GESTION DES IMMOBILISATIONS EN 2021 EST EXIGIBLE LE 23 DÉCEMBRE 2021**

Les municipalités sont tenues de montrer les progrès qu'elles ont accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des immobilisations en bonne et due forme, conformément aux dispositions de leur entente sur le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. Dans ce but, elles doivent produire chaque année un rapport de situation sur leur gestion des immobilisations.

Le modèle de rapport de situation sur la gestion des immobilisations municipales en 2021 est maintenant disponible sur le portail en ligne des municipalités du Manitoba au <https://web22.gov.mb.ca/mao/subscriber/login.aspx>.

Veillez soumettre votre rapport complet par l'intermédiaire du portail d'ici le **23 décembre 2021**.

#### **Aide :**

Si vous avez des questions concernant le rapport ou des difficultés à le soumettre, veuillez communiquer avec le ministère des Relations avec les municipalités par téléphone au 204 945-2572 ou par courriel à [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca).

Si vous avez des questions concernant le Fonds de la taxe sur l'essence (récemment renommé le Fonds pour le développement des collectivités du Canada), veuillez communiquer avec Planification des immobilisations et gestion des ententes par téléphone au 204 945-4074, au numéro sans frais 1 800 268-4883, ou par courriel à [infra@gov.mb.ca](mailto:infra@gov.mb.ca).

*Département des services centraux  
Planification des immobilisations et gestion des ententes*